

CK/RM
 REPUBLIQUE RWANDAISE
 MINISTERE DE L'INDUSTRIE
 ET DE L'ARTISANAT
 B.P. 73 KIGALI

Kigali, le 26 mars 1991

A traiter par
 Date entrée : 29-3-91
 N° Classement : 6629

~ Son Excellence Monsieur le Président
 de la République Rwandaise
KIGALI

S/C Monsieur le Ministre
 de l'Industrie et de l'Artisanat
KIGALI



Objet : Rapport de mission.

Excellence Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de transmettre à Votre Excellence le rapport de mission relatif à l'Atelier Régional sur la Promotion des Petites Industries en Afrique. Cet Atelier a été organisé conjointement par les Gouvernements de la Côte d'Ivoire et de l'Inde ainsi que la Banque Africaine de Développement et la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique, à Abidjan du 13 au 15 mars 1991.

Il convient de rappeler à Votre Excellence que le dit Atelier s'inscrit dans le cadre d'un projet "Promotion de la Petite Industrie en Afrique" initié de commun accord par la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique et le Gouvernement de l'Inde et constituant la 3ème et dernière phase de ce projet.

Les phases précédentes ont consisté en l'organisation d'une mission conjointe CEA/INDE dans 20 pays africains dont le Rwanda et l'organisation d'un voyage d'étude en Inde du 31 octobre au 20 novembre 1990.

... / ...

Après avoir pris connaissance de la situation actuelle des petites industries en Afrique et découvert les performances de l'Inde en matière de promotion des petites industries, cet Atelier avait pour objectif d'échanger des expériences quant aux mesures à prendre pour accélérer le développement des petites industries dans les pays africains . Dans ce contexte, les travaux de l'atelier ont porté essentiellement sur trois points à savoir :

1. Les politiques et mesures que les pays africains devraient individuellement adopter et mettre en oeuvre pour promouvoir les petites industries et leur permettre de jouer pleinement leur rôle dans le développement industriel, en particulier au cours de la deuxième décennie du développement industriel de l'Afrique dans les années 90 ;
2. Les mécanismes susceptibles d'accélérer la coopération sous-régionale et régionale, particulièrement dans la promotion de la petite industrie et entre les entrepreneurs industriels africains ;
3. Les firmes structures de coopération Sud-Sud qui permettraient aux entrepreneurs africains de nouer les relations avec des partenaires des autres pays en développement où les petites industries ont joué un rôle de premier plan dans le processus d'industrialisation.

Au cours de cet atelier, les participants ont convenu qu'il y a une prise de conscience accrue des Gouvernements africains sur le rôle primordial que doivent jouer les petites industries dans le processus d'industrialisation. Toutefois, cette prise de conscience ne s'est pas encore traduite par des mesures concrètes ; ce qui est aussi le cas pour le Rwanda. Pour cette raison, sur base des exposés détaillés et les discussions qui s'en sont suivies, les recommandations aux niveaux politique, technologique, formation marketing, financement et coopération Sud-Sud ont été formulées.

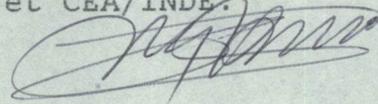
Comme les grandes industries en Afrique ont montré leurs limites et ce malgré une protection excessive de la part des différents gouvernements, ces derniers devraient revoir leurs politiques de promotion de l'esprit d'entreprise et créer ou améliorer l'environnement nécessaire à l'épanouissement de la petite industrie.

Enfin, les recommandations formulées au cours de cet Atelier s'appliquent aussi au Rwanda d'autant plus que le concept de petite industrie y est très récent.

Tels sont, Excellence Monsieur le Président, les principaux éléments qui ont été discutés au cours de cet Atelier sur la promotion des Petites Industries en Afrique.

Veillez agréer, Excellence Monsieur le Président, l'expression de ma plus haute considération.

Callixte KAMANZI,
 Directeur Général de l'Artisanat
 et des PMI, Coordinateur National
 du Projet CEA/INDE.



Copie à :

- Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères
 et de la Coopération Internationale
KIGALI
- Monsieur le Ministre du Plan
KIGALI
- Monsieur le Ministre des Finances
KIGALI
- Monsieur le Ministre du Commerce
 et de la Consommation
KIGALI
- Monsieur le Ministre de la Jeunesse
 et du Mouvement Associatif
KIGALI
- Monsieur le Secrétaire Général
 de la Chambre de Commerce et de l'Industrie
 du Rwanda
KIGALI.

MINISTERE DE L'INDUSTRIE
ET DE L'ARTISANAT
DIRECTION GENERALE DES PMI
ET DE L'ARTISANAT
KIGALI

ATELIER REGIONAL SUR LA PROMOTION DES PETITES INDUSTRIES
DANS LA REGION AFRICAINE

ABIDJAN DU 13 - 15 MARS 1991.

RAPPORT DE MISSION

Elaboré par Callixte KAMANZI, Directeur Général des PMI
et de l'Artisanat

Kigali, le 22 mars 1991

I. INTRODUCTION

1.1. Bref historique du Projet "Promotion des Petites Industries en Afrique"

Au cours de l'année 1990, la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) a initié conjointement avec le Gouvernement de l'Inde un Projet visant la promotion des petites industries en Afrique. Comme prévu, le projet s'est déroulé en 3 phases :

- organisation d'une mission conjointe CEA/Inde dans 20 pays africains y compris le Rwanda.
- organisation d'un voyage d'étude en Inde du 31 octobre au 20 novembre 1990.
- organisation de l'atelier d'échange sur la promotion des petites industries, à Abidjan, Côte d'Ivoire, du 13 au 15 mars 1991.

Dans ce contexte, il est à signaler que notre pays a participé activement dans la réalisation de ce projet sauf pour sa deuxième phase (voyage d'étude en Inde) car on était en situation de guerre. Cependant, plus d'une dizaine de projets ont été communiqués à la CEA en vue d'identifier des partenaires indiens pour leurs réalisations et en outre il est prévu qu'une délégation rwandaise se rende en Inde dans le même cadre vers la mi-avril 1991.

1.2. Organisation et participation

La 3ème et dernière phase de ce projet "Promotion des Petites Industries en Afrique" s'est déroulée du 13 au 15 mars 1991 à Abidjan dans les locaux de la Banque Africaine de Développement (B.A.D.). Cet atelier auquel ont participé 150 experts africains et non-africains a permis de mener une étude approfondie de la situation des petites industries dans un groupe de 16 pays africains dont le Rwanda.

L'atelier a été ouvert par son Excellence M. YED ESAIE ANGORAN, Ministre Ivoirien de l'Industrie, des Mines et de l'Energie qui en a défini le cadre, et a insisté sur le rôle que devraient jouer les petites industries dans le contexte africain. L'atelier a ensuite bénéficié des contributions de :

- M. KERNO, Président par intérim de la B.A.D. qui a parlé des activités de son organisation dans le secteur industriel.
- Messieurs AGARWAL, BALAKRISHAN, respectivement Ambassadeurs de l'Inde en Côte d'Ivoire et en Ethiopie qui ont parlé de la politique de coopération de leur pays dans le domaine des petites industries.

Dans le même ordre d'idées, il a été entendu un message du Professeur ADEBAYO ADEBEJI, Secrétaire Exécutif de la CEA, portant sur la situation économique critique de l'Afrique, en particulier dans le secteur industriel, et le rôle que pouvaient jouer les petites industries dans le redressement économique, la transformation et la diversification des structures de production des pays africains.

1.3. Présentation d'ensemble des objectifs de l'atelier

Après avoir pris connaissance de la situation actuelle des petites industries en Afrique suite aux missions conjointes CEA/Inde effectuées dans 16 pays dont le Rwanda, et découvert les performances de l'Inde en matière de promotion des petites industries suite à un voyage d'études effectué en Inde, cet atelier avait pour objectif d'échanger des expériences quant aux mesures à prendre pour accélérer le développement des petites industries dans les pays africains.

Cet atelier a ainsi mis en relief la nécessité de développer les petites industries dans les pays africains en vue d'accélérer le processus de création d'une base industrielle solide et de contribuer à un développement industriel soutenu. La situation actuelle des petites industries et les contraintes auxquelles les pays africains sont confrontés dans leurs efforts visant à assurer une croissance rationnelle des petites industries ainsi que les perspectives de réalisation d'une croissance endogène et auto-entretenu ont fait l'objet des discussions.

Dans ce contexte, les travaux de l'Atelier ont porté essentiellement sur trois points à savoir :

1. les politiques et mesures que les pays africains devraient individuellement adopter et mettre en oeuvre pour promouvoir les petites industries et leur permettre de jouer pleinement leur rôle dans le développement industriel, en particulier au cours de la deuxième décennie du développement industriel de l'Afrique dans les années 90 ;
2. les mécanismes susceptibles d'accélérer la coopération sous-régionale et régionale, particulièrement dans la promotion de la petite industrie et entre les entrepreneurs industriels africains ;
3. les formes et structures de coopération Sud-Sud qui permettraient aux entrepreneurs africains de nouer les relations avec des partenaires des autres pays en développement où les Petites Industries ont joué un rôle de premier plan dans le processus d'industrialisation.

II. THEMES DEVELOPPES

2.1. Développement des petites industries dans les pays africains : Problèmes, contraintes et perspectives.

L'auteur de ce thème ayant visité les 16 pays africains a mis en relief un certain nombre de problèmes et solutions envisagées dont les plus importantes sont donnés dans les lignes suivantes.

Pour qu'un pays en développement réussisse la mise en place des capacités de production locale des biens essentiels pour la majorité de sa population, la meilleure stratégie est de réduire la dépendance excessive vis-à-vis des exportations des matières premières de base et des importations de produits finis.

Le choix des activités industrielles à promouvoir est généralement basé sur les quatre considérations suivantes :

1. existence des marchés potentiels pour certains produits, disponibilité, dans le pays, de matières premières relatives à leur fabrication ;
2. existence de marchés potentiels pour certains produits, non-disponibilité, dans le pays, des matières premières nécessaires ;
3. disponibilité de certaines matières premières dans le pays sans aucune demande spécifique ou locale pour les biens susceptibles d'être produits à base de ces matières ;
4. pas de matières premières et aucune demande importante des produits fabriqués localement, mais des potentialités de fabrication de certains produits sur base des matières premières importées, avec davantage de possibilités de coopération dans les domaines technologiques et économiques.

Pour promouvoir son industrialisation, tout pays en développement a besoin d'une politique industrielle bien élaborée dans les secteurs de la main d'oeuvre, la taxation, l'investissement étranger, la gestion et le transfert de technologies, etc... A cette fin, un plan industriel et des agences de promotion industrielle sont nécessaires. Le besoin se fait également sentir pour la création des infrastructures physiques et institutionnelles nécessaires, particulièrement dans les domaines des transports, de l'énergie, des bâtiments industriels ; les établissements de formation, de recherche et de développement industriels. Il importe que le gouvernement assume des responsabilités substantielles dans la promotion de l'industrie en encourageant les agences de promotion industrielle. Ainsi pourraient être identifiés les projets pertinents, et leurs profils. Après cette étape viendraient les études de faisabilité, l'assistance aux entrepreneurs dans la finalisation des formalités de projet et la recherche des technologies appropriées et adaptées.

Cette identification de projets est basée sur, l'analyse de la disponibilité, dans un pays donné, des matières premières et des potentialités du marché, ainsi que des autres facteurs de production. Ce processus d'identification devrait aider à décider sur les dimensions du projet et sur son site.

La sélection du projet peut être guidée par divers objectifs tels que la production des outils de substitution aux importations, sur base des matières premières locales et importées ; ou le besoin de produire des biens d'exportation en se basant essentiellement sur les matières premières locales. Cela accroîtrait le développement technologique et entrepreneurial dans le pays.

Les pays en développement sont néanmoins soumis à diverses contraintes, spécialement en ce qui concerne la technologie et la main d'oeuvre qualifiée. En effet, l'une des raisons du sous-développement a été l'absence d'une base technologique dans les pays en développement. Au moment de l'accession à l'indépendance, il n'existait pas d'infrastructures dans la plupart de ces pays ni pour la recherche et le développement, ni pour l'application/adoption des produits. Il y a d'autres contraintes non moins négligeables telles que le manque d'esprit d'entreprise, l'insuffisance de la capacité d'identification de projets, la carence de ressources financières et l'exiguïté du marché.

Ces contraintes doivent être dûment prises en compte dans la détermination du modèle de croissance industrielle d'un pays donné. Il a été observé, d'une manière générale, qu'un modèle axé sur les petites industries est susceptible de favoriser un niveau élevé d'industrialisation appropriée aux pays en développement.

Les petites industries jouent en effet un rôle primordial dans l'industrialisation des pays en développement. Cela parce qu'elles peuvent générer de grandes opportunités d'emploi, et présentent un coefficient emploi/capital relativement plus élevé.

Elles nécessitent relativement moins d'investissement, offrent une méthode d'assurer une distribution plus équitable de revenus nationaux et facilitent la mobilisation efficace de ressources aussi bien matérielles qu'humaines. Elles stimulent la croissance de l'entrepreneuriat industriel et offrent plus de possibilités de propriété et de location.

Les petites industries et les industries villageoises/rurales peuvent constituer la charpente de l'industrialisation d'un pays en développement. Un développement à petite échelle peut frayer le chemin pour la réduction de la dépendance vis-à-vis des importations et la création d'une base technologique soutenue, conduisant à la génération de plus d'emplois, à l'absorption et à l'adoption de technologies adaptées aux besoins des pays individuels. La plupart des pays en développement se sont rendus compte de l'importance des petites industries et se sont embarqués sur leur développement avec des niveaux de succès variés, suite à un bon nombre de raisons.

Les problèmes que connaissent les pays africains dans la promotion d'une croissance rationnelle de petites industries sont de plusieurs ordres. L'un des principaux problèmes qui se posent aux pays africains concerne l'environnement. Dans la plupart de ces pays, on accorde trop peu d'attention aux petites industries et aucune facilité spéciale ne leur est offerte. De surcroît, l'environnement politique n'encourage pratiquement guère les individus à s'engager dans le domaine des affaires.

Le code des investissements et les intérêts fiscaux prévus par certains pays africains favorisent davantage les grands industriels et commerçants. Par conséquent, les individus ont plus tendance à s'engager dans le secteur des activités commerciales et de services, que dans des activités de fabrication et de production. Peu de pays africains disposent de structures exclusivement consacrés aux problèmes de petites industries.

Dans l'ensemble, il peut être constaté que dans la plupart des pays africains, les plans industriels nationaux ne comportent pas de programmes spécifiques de développement de petites industries. Les décideurs ont tendance à adopter une attitude sceptique vis-à-vis de petites industries, ce qui fait que le secteur de petites industries ne reçoit aucun encouragement de la part des divers organes gouvernementaux. Ainsi, la principale contrainte est l'absence de volonté politique. Une déclaration claire assortie de l'engagement et de l'orientation politique vers la promotion de petites industries s'avère urgente.

L'un des principaux obstacles à la mise en oeuvre de cette politique est le manque de conscience et de clairvoyance. Même si certains pays ont déjà réalisé quelques progrès, les décideurs en matière de politique industrielle africaine n'ont pas toujours saisi l'opportunité d'apprécier le rôle joué par ce secteur dans les nouveaux pays industrialisés. Très souvent, ils ont été introduits à la haute technologie des pays avancés, qui n'est pas aussi adaptée que les technologies intermédiaires existantes dans les pays en développement.

Les fausses croyances que le petit secteur ne peut pas produire des articles de bonne qualité constituent une autre contrainte. Cela ne pourrait être surmonté que si l'on présente aux consommateurs des pays en développement des produits de qualité fabriqués par le petit secteur des autres pays en développement et des nouveaux pays industrialisés. Aussi, les décideurs industriels pourraient créer un environnement favorable et adopter des politiques et des mesures qui ont déjà fait leurs preuves dans d'autres pays en développement.

Par ailleurs, il faut garder à l'esprit que même là où un plan de développement de petites industries a été élaboré, on n'a pas affecté les ressources suffisantes à la création des infrastructures industrielles, de formation, etc...

Afin de remédier à ce problème, un certain pourcentage de revenu national devrait être consacré à cet aspect de développement. Des ressources devraient aussi être mobilisées auprès des institutions financières internationales. La politique devrait préciser les facilités mises à la disposition des entrepreneurs locaux.

tous les entrepreneurs pour les aider à résoudre leurs problèmes de création et d'exploitation de leurs entreprises.

Un autre problème très sérieux qui se pose aux entrepreneurs concerne la non disponibilité des infrastructures pour démarrer leurs entreprises avec le minimum de capitaux d'investissement. Dans certains pays, les coûts du terrain et de la construction sont si élevés que beaucoup d'entrepreneurs potentiels ne peuvent pas s'engager dans les activités de fabrication. Ils préfèrent entrer dans les secteurs du commerce et des services.

petites industries.

Pour résoudre tous ces problèmes, il est urgent de prendre des mesures nécessaires et appropriées mettant un accent particulier sur la mise en place de structures organisationnelles spécialisées dans la promotion des petites industries et sur la conception d'une politique de développement de petites industries au niveau de chaque pays.

La structure organisationnelle exclusivement consacrée aux petites industries devrait être administrée par un haut responsable dont les fonctions seraient les suivantes :

organes de prise de décisions politique et les autorités gouvernementales.

1. formuler la politique de développement des petites industries ;

2. organiser minutieusement le processus de la mise en oeuvre des différentes mesures telles qu'envisagées par la politique ;

3. superviser la mise en oeuvre des différentes mesures en associant activement les entrepreneurs privés ;

4. fournir aux différentes associations/organisations toute l'assistance nécessaire pour le développement des petites industries ;

5. élaborer un plan annuel et assurer le suivi des activités.

Enfin, il est nécessaire de renforcer la coopération Sud-Sud entre les pays en développement d'Asie, d'Afrique et d'Amérique Latine afin d'échanger les expériences de promotion de petites industries. Une interaction étroite entre les entrepreneurs de ces trois entités pourrait aboutir à la création des unités industrielles pour une exploitation avantageuse de ressources naturelles disponibles.

2.2. Expérience des pays nouvellement industrialisés dans le développement des petites industries.

Le Président de la "National Small Industries Corporation (NSIC), auteur de ce thème, a passé en revue les réussites d'un certain nombre de pays nouvellement industrialisés dans la promotion des petites industries. Il a d'abord commencé par l'expérience de l'Inde, qui, comme tout le monde le sait, a réalisé des progrès considérables dans ce domaine.

Pour le cas Indien, la clé de cette réussite réside dans la ferme détermination du Gouvernement qui a mis en place un programme intégré visant le développement des petites industries (cfr schéma ci-après) :

Elle fournit des conseils généraux dans le domaine de la commercialisation, participe dans des foires nationales et internationales de commerce, organise des expositions technologiques, offre des "package" d'assistance et développe le soutien institutionnel. Elle a également signé des accords avec l'Ethiopie, la Tanzanie, l'Ile Maurice, le Botswana, le Mozambique, Sri Lanka, le Nepal, le Kenya, le Rwanda, etc...

Plus de 400 produits sont réservés exclusivement au secteur des industries à petite échelle pour ce qui est des achats gouvernementaux. Les préférences de prix vont jusqu'à 15 % pour certains produits fabriqués par les petites industries. Les unités qui sont enregistrées auprès de la NSIC dans le cadre de la Single Point Registration Scheme (programme d'enregistrement à un seul point) ne doivent pas payer de caution. La commercialisation par le biais d'offres est encouragée chez les petites entreprises pour les achats étatiques. Le prêt-bail des équipements permet aux petites industries d'améliorer leur position concurrentielle.

La petite industrie en Inde est responsable de 50 % de toute la valeur ajoutée dans le domaine de la fabrication et des services, et de 33 % des exportations directs ; elle génère 70-75 % des emplois dans le secteur de la fabrication et fabrique plus de 5000 produits dont 90 % sont non-traditionnels.

Pour les autres pays, le Président de la NSIC a souligné le fait que des programmes nationaux ont été élaborés. Il a cité à titre d'exemple les USA, le Royaume Uni, le Japon, la Suède, la Malaisie, la Thaïlande, le Sri Lanka, les Philippines, la Tanzanie, le Nigéria, la Zambie, le Sénégal, l'Ile Maurice et le Cameroun.

Dans ce contexte, il a invité les autres pays africains à élaborer des programmes favorisant le développement de la petite industrie et que l'Inde, en particulier la NSIC, était prête à partager leur expérience dans le cadre de la coopération Sud-Sud.

2.3. Coopération Sud-Sud

La Coopération Sud-Sud peut prendre plusieurs formes d'échanges de :

- technologies,
- commerce (approvisionnement en matière première),
- expérience dans la mise en place des institutions spécialisées dans la promotion de la petite industries,
- expérience dans la mise en place des associations nationales des PME/PMI,
- stagiaires dans les centres de formation professionnelle spécialisée,
- information diverses sur le secteur de la petite industrie.

Ainsi, la Coopération Sud-Sud peut contribuer au développement de l'initiative local. Pour réaliser cet objectif, la BAD en collaboration avec la CEA a pris l'initiative de créer un centre de promotion du partenariat Sud-Sud dont les principales activités couvriront les domaines ci-après :

- Centre pleinement opérationnel comprenant un réseau d'affaires allant des entreprises individuelles aux chambres de commerces et aux autres organisations professionnelles.
- Création d'un fonds d'études de projets Sud-Sud.
- Création d'une banque de projets Sud-Sud.
- Création d'un Forum des investisseurs Sud-Sud.
- Mise en place d'un réseau Sud-Sud de consultants.
- Création d'un service de technologie Sud-Sud.
- Création d'un service d'approvisionnement Sud-Sud.
- Elaboration d'un programme de formation Sud-Sud.
- Création d'une lettre d'informations économiques Sud-Sud.

L'étude de faisabilité de ce projet "Centre de promotion du partenariat Sud-Sud" est très avancée. Le projet sera concrétisé au cours de l'année 1992.

III. RECOMMANDATIONS DE L'ATELIER

Les participants ont convenu qu'il y a une prise de conscience accrue des gouvernements africains sur le rôle primordial que doivent jouer les Petites Industries dans le processus d'industrialisation.

Toutefois, cette prise de conscience ne s'est pas encore traduite pleinement par des mesures concrètes pour la Promotion des Petites Industries. Aussi, sur la base des exposés détaillés et les discussions qui s'en sont suivies, les recommandations ci-après ont été formulées :

A) AU NIVEAU NATIONAL

I. VOLONTE POLITIQUE

1. Les Gouvernements devraient revoir leurs politiques de promotion de l'esprit d'entreprise et créer ou améliorer l'environnement nécessaire pour l'épanouissement de la Petite Industrie.
2. A cet égard, il est nécessaire de créer des infrastructures telles que domaines ou zones industrielles dotés de toute les facilités nécessaires, et faire en sorte qu'elles soient facilement accessibles aux Petites Industries, en particulier les industries naissantes.
3. Des associations de petits entrepreneurs devraient être créées là où elles n'existent pas et devraient être consultées par les pouvoirs publics dans l'élaboration et la mise en oeuvre des politiques concernant les Petites et Moyennes Industries, en particulier dans les domaines essentiels tels que le financement, l'acquisition de technologie, la formation, la commercialisation, etc...
4. Des politiques d'encouragement à la diversification des Petites Industries dans toutes les branches industrielles devraient être formulées et mises en oeuvre de façon à créer ou à renforcer les liens avec les industries de plus grande taille.

10. Un effort particulier devrait être fait pour permettre aux

II. TECHNOLOGIE

5. Des efforts devraient être faits en vue de la réhabilitation des équipements déjà existants pour les adapter aux technologies basées sur les ressources locales, tant humaines que naturelles. A cet égard, les Gouvernements africains devraient faciliter l'accès des petits industriels locaux aux structures et institutions nationales sous-régionales et régionales déjà existantes dans les domaines de la technologie, de la normalisation, de la conception et de la fabrication techniques.
6. Afin d'exposer les promoteurs et industriels des Petites Industries aux technologies appropriées, un effort devrait être fait en ce qui concerne la diffusion des informations au moyen, notamment, de brochures, de catalogues et expositions de technologies nouvelles.
7. Les Gouvernements africains devraient également aider à acquérir des technologies appropriées aux conditions et matières premières locales. En particulier, des mesures fiscales et incitatives devraient être prises en faveur des industriels en vue de les encourager à utiliser les technologies appropriées nationales.
8. Pour aider à la mise en oeuvre de ces politiques, les Etats africains devraient organiser des expositions annuelles sur la technologie appropriée, avec le soutien du Gouvernement de l'Inde en étroite collaboration avec la CEA, la BAD et d'autres organisations compétentes.

III. FORMATION

9. Les pays africains devraient procéder à une évaluation et réorientation des instituts de formation existants afin de les adapter aux besoins de formation, en particulier des jeunes diplômés de tous les niveaux à la recherche d'opportunités de créativité de petites entreprises.

B. NIVEAU SOUS-REGIONAL ET REGIONAL**I. CADRE INSTITUTIONNEL**

17. Des fédérations d'associations de petites industries devraient être créées en vue de favoriser la coopération dans les domaines essentiels tels que la technologies, et l'acquisition des équipements, le choix des produits, la commercialisation, etc...

18. De même, un mécanisme de coopération des institutions nationales de promotion des petites industries devrait être conçu et mis en oeuvre afin d'harmoniser les politiques nationales dans le cadre de l'intégration économique régionale et sous-régionale.

A cet égard, les organisations sous-régionales de coopération économique, la CEA et la BAD devraient, en collaboration avec d'autres organisations internationales compétentes comme l'organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et l'Assemblée Mondiale des Petites et Moyennes Entreprises (AMPME), organiser les forum nécessaires pour une telle consultation.

II. MARKETING

19. Les facilités d'exposition de produits fabriqués par les petites industries dans les différentes sous-régions devraient être conçues et mises en place dans le cadre des organisations sous-régionales d'intégration économique existantes. Ces organisations devraient également mettre en place un système de diffusion, au moyen de répertoires, des informations sur les produits fabriqués par les petites industries.

C. CENTRE DE PROMOTION DU PARTENARIAT SUD-SUD

20. L'initiative de la BAD visant à la création d'un centre de promotion du partenariat Sud-Sud, a été saluée comme étant d'une importance capitale pour la promotion de la petite industrie en Afrique.

Un groupe de travail devra être constitué par la CEA, la BAD, le Gouvernement de Côte d'Ivoire et le Gouvernement de l'Inde, en vue de procéder aux consultations nécessaires dans les pays africains, dans les autres pays en développement et auprès des bailleurs de fonds potentiels, privés, bilatéraux et multilatéraux.

21. Le groupe devra élaborer un programme de travail, identifier des points focaux dans les autres régions en développement, et finaliser les domaines et mécanismes d'intervention du centre y compris en particulier les aspects liés aux banques de données technologiques, financières et commerciales ; la préparation et le financement des projets ; le soutien institutionnel, l'utilisation de l'expertise existante dans les pays du sud ; etc... afin que le centre puisse commencer à fonctionner au plus tard au cours du premier trimestre 92.
22. Compte tenu de l'importance de l'initiative de la BAD en vue de la création du Centre de Promotion du Partenariat Sud-Sud, il est demandé à son Président et au Secrétaire Exécutif de la CEA, de poursuivre leurs efforts dans la mobilisation des ressources financières pour en assurer le démarrage.

IV. PROMOTION DE LA PETITE INDUSTRIE AU RWANDA PAR RAPPORT AUX AUTRES PAYS AFRICAINS

4.1. Petite industrie : concept très récent

Dans un cadre rétrospectif, le concept de la "Petite Industrie" et de l'Artisanat comme entité organique sur le plan structurel ne date que depuis janvier 1989, date correspondant à la législature en cours. Cependant, depuis l'année 1984, le concept de "Petite Entreprise" a vu le jour dans le style administratif grâce au Discours Programme prononcé au début de cette même année par Son Excellence le Président de la République Rwandaise. C'est dans ce contexte que la Direction Générale de l'artisanat et PME, créée en 1984 au sein du Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat, est devenue celle de l'Artisanat et PMI en 1989.

La promotion de la petite industrie au Rwanda est une activité très récente et depuis 1989, le secteur des PMI et de l'Artisanat a été soutenu par les autorités politiques du pays. Le service chargé de la coordination des activités de promotion de la petite industrie a été opérationnel à peine il y a deux ans.

4.2. Promotion de la petite industrie au Rwanda

L'encadrement institutionnel de promotion des PMI est assuré principalement par le Ministère de l'Industrie et de l'Artisanat (MINIMART), Direction Générale de l'Artisanat et des PMI. En outre, grâce à la ferme volonté politique de soutenir par tous les moyens le Secteur de l'Artisanat et des PMI, d'autres intervenants, ONG et projets de coopérations bilatérale et multilatérales se sont intéressés à son développement. Une étude récente menée par le MINIMART, de concert avec le Projet SERDI (Service d'Appui au Développement Industriel) a recensé environ 80 intervenants d'assistance technique pour promouvoir le secteur des PMI et de l'Artisanat.

Comparé aux autres pays, la promotion de la petite industrie au Rwanda, a connu un essor rapide, particulièrement avec l'avènement du Projet SERDI qui, à terme, c'est à dire après juin 1991, devra se transformer en une institution autonome spécialisée dans le promotion de la petite industrie. Ainsi, notre pays, à l'instar des autres pays en développement, sera doté d'une institution de ce genre.

Au cours de ces deux dernières années, le Ministre de l'Industrie et de l'Artisanat a fait beaucoup d'efforts dans la promotion des PMI et Artisanat notamment par l'affectation de cadres qualifiés mais dont la formation dans le domaine de la promotion des PMI et Artisanat devrait être une priorité du Département dans la mesure où ils proviennent presque tous d'autres secteur d'activités socio-économiques tel que l'enseignement.